



Ville d'Enghien-les-Bains

VAL D'OISE

Cité Thermale

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-22-08

Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Conseillers Municipaux en exercice : | 33 |
| Date de convocation : | 02/02/2023 |
| Fin du Conseil : | 21h19 |

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO (19h33), 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT (19h08), Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT (19h20), Dominique RIPOLL, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Véronique DURK, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Sophie MALEY (19h39), Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

Grégoire PENAIRE donne pouvoir à Véronique FERIEN
Patrice MANFREDI donne pouvoir à Véronique DURK
Paul AÏSS donne pouvoir à Pathé SEGNANE
Albert KALADJIAN donne pouvoir à Benjamin CHKROUN
Maxime DURIER donne pouvoir à M Le Maire
Pauline BIDAUD donne pouvoir à Marc ANTAO
Clément MOUSSY donne pouvoir à Sophie MERCHAT
Anne-Estelle LHOTE donne pouvoir à Dominique CHARLET

ÉTAIENT ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélodie DUQUENOY-DARTIS

oooooooooooooooo

OBJET : Versement d'une subvention de la Région Ile de France au titre du Festival PIDS Enghien 2023 organisée par le Centre des Arts de la ville d'Enghien-les-Bains.

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Culture, Evènementiel, Vie associative et de la Commission Finances, Patrimoine et Travaux réunis en séances les 24 et 26 janvier 2023,

Considérant que le Centre des Arts de la ville d'Enghien-les-Bains organise le Festival Paris Image Digital Summit (PIDS) Enghien 2023 dédié aux effets visuels, croisant les enjeux créatifs, techniques et économiques,

Considérant que dans le cadre de cet évènement, la Ville a sollicité de la Région Ile-de-France, une subvention d'un montant de 40 000 euros,

Considérant que la Région Ile-de-France a fait droit à cette demande de subvention,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

PREND ACTE : du versement de la somme de 40 000 euros au titre de la subvention de la Région Ile-de-France pour l'organisation de l'évènement PIDS Enghien 2023.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture
et de la publication le

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI

06 FEV. 2023



Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR
Philippe SUEUR *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Publié sur le site internet de la ville le :

08 FEV. 2023